

- Réduire considérablement la perte de temps, les courses inutiles entre les consignataires, la douane, et les bureaux des commissionnaires agréés en douane.
- Améliorer la présentation des dossiers adressés aux institutions compétentes.
- Eviter le retard des enlèvements de marchandises.

Formateurs

- Mr Arnaud JOBARD (Directeur Bénin Terminal)
- Dr Fousseni GOMINA M. (Consultant Sénior en Audit logistique & Supply Chain)

► Cible: Transitaire mandataire, enleveur.

- Module 1 > Généralités sur le commerce international.
- Module 2 > L'enleveur : rôle, mission et responsabilités.
- Module 3 > Bref aperçu sur les incoterms.
- Module 4 > Règles de sécurité dans les opérations portuaires.
- Module 5 > Logistique portuaire et d'enlèvement des cargaisons.
- Module 6 > Formalités douanières et d'enlèvement de marchandises.
- Module 7 Procédures auprès du commissionnaire agréé en douane.